



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

IR-07(02)

Coordination avec les fournisseurs externes

Juill. 2026



Gestion des incidents de cybersécurité

Incident Response

IR-07(02) – Coordination avec les fournisseurs externes (PaFF)

Énoncés :

- a. Établir une relation de coopération directe entre la capacité d'intervention en cas d'incident de l'organisation et la capacité de protection des systèmes de fournisseurs externes
- b. Communiquer l'identité des membres de son équipe d'intervention en cas d'incident aux fournisseurs externes

Responsable : Aucun

Discussion :

Les fournisseurs externes d'une capacité de protection des systèmes comprennent les outils et services fournis par le Centre gouvernemental de cybersécurité (CGCD). Les fournisseurs externes participent à la protection, la surveillance, l'analyse et la détection des activités illicites dans les systèmes d'information et les réseaux de l'organisation et interviennent, le cas échéant. Il peut être avantageux d'avoir en place des ententes avec des fournisseurs externes pour clarifier les rôles et responsabilités de chaque partie avant que ne se produise un incident.